

M. Jean Vicat  
Les Bournets,  
38680 PRESLES  
[vicat@ibs.fr](mailto:vicat@ibs.fr)  
Tél. 04 76 09 13 85

Le 10 novembre 2006

à

Monsieur Yves PILLET  
Président de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère  
38680 PONT-EN-ROYANS

Monsieur le Président et cher collègue,

Le Classement des Grottes de Choranche et d'une partie des Coulmes, au titre des sites et paysages (loi de 1930), préalable au classement des Grottes au Patrimoine mondial de l'Unesco, donne l'impression forte aux habitants des Coulmes qu'ils sont pris en otage depuis janvier 2006 par la DIREN puis, depuis septembre 2006, par la DIREN et le sous-préfet Gilles Priéto. Le périmètre présenté au Comité de Pilotage (CP) du 13 septembre a bien diminué de 5300 ha à 1800 ha, permettant d'enlever du périmètre toutes les habitations d'Iseron, de Saint Pierre de Chérennes et de Rencurel et une partie des habitations de Presles ; cependant il reste dans le périmètre actuel un tiers des habitations de Presles et des habitations de Choranche. L'Association des habitants des Coulmes, lors de son Assemblée Générale du 14 octobre à Presles, s'est clairement prononcée contre le dernier périmètre proposé (ci-joint l'article de presse publié dans la Mémorial de l'Isère du 3 novembre 06).

Lors du Comité de Pilotage du 18 octobre à Presles, le sous-préfet et la représentante de la DIREN n'ont donné aucune réponse à la proposition du Maire de Presles, votée par son Conseil Municipal, d'enlever les parcelles des habitations du périmètre. Lors de ce CP une opposition forte contre le projet actuel a été constatée par le sous-préfet qui, néanmoins, semblerait vouloir faire passer en force le projet tel qu'il est, lors du prochain CP qui aura lieu à la Préfecture le mardi 5 décembre à 9H30 (où l'Association présentera explicitement sa position oralement et/ou par écrit).

Cette pression administrative des représentants de l'état (le sous-préfet, mais aussi la DDA, etc.) et de la DIREN est ressentie comme une violence et une injustice par les habitants des Coulmes et particulièrement par ceux qui possèdent une habitation ou des biens fonciers dans le périmètre. Ces habitants semblent être considérés comme des sujets et non des citoyens (qui ont des devoirs mais qui ont aussi des droits). Une modification draconienne de l'usage de leur droit de propriété est faite en catimini et presque à leur insu. Ils ne disposeront de l'information complète sur ce projet qu'à la fin le processus « de concertation », au moment de l'enquête administrative. Le laboratoire EDYTEM, de l'Université de Savoie, à qui nous avons demandé l'argumentaire scientifique et esthétique pour le classement des Coulmes, nous a répondu qu'il n'était pas en mesure de le fournir pour le moment et qu'il ne sera disponible qu'au moment de l'enquête. Avec le classement des Coulmes, la protection des réseaux hydrologiques aboutissant aux grottes ne sera pas mieux garantie qu'actuellement (voir le texte joint). Les habitants s'opposent au partage de la commune de Presles en deux parties habitées, l'une classée, avec toutes les contraintes associées au classement, et l'autre libre. La commune ainsi partagée sera divisée géographiquement, ce qui risque de diviser les habitants. La commune risque d'être rapidement sinistrée, car la partie classée, mise sous tutelle administrative, va probablement aller vers une déprise agricole très forte.

Il semble donc que le seul intérêt du classement soit la renommée du site des grottes dans la perspective d'un classement au Patrimoine mondial de l'Unesco, renommée pouvant attirer de nombreux touristes (1). Le bénéficiaire principal du classement sera, de fait, la Sarl des grottes de Choranche. L'enjeu est donc presque exclusivement touristique et mercantile.

Lors du CP à Presles, le 18 octobre, des intervenants ont fait valoir que la renommée des grottes de Choranche avait un effet moteur quant à leur fréquentation et quant à la vie économique du secteur Royans/Vercors et qu'il était donc de l'intérêt général d'aboutir au classement du site.

Mais alors, faut-il sacrifier sur « l'autel de l'intérêt général » la vie des deux communes, Choranche et surtout Presles, communes qui font partie de notre Communauté de Communes ?

Lors de ce CP, M. Hobléa (Laboratoire EDYTEM) a indiqué que, d'un point de vue scientifique, le classement de la surface des réseaux hydrologiques des grottes ne s'imposait pas à partir du moment où l'application de la législation sur l'eau garantissait la bonne qualité des eaux usées rejetées.

Pourquoi, alors, ne pas s'en tenir au seul classement de la partie privative appartenant à la Sarl des grottes de Choranche ?

Monsieur le Président, les habitants des Coulmes, effectivement dans une position très difficile, te demandent si la Communauté de Communes a pris, ou prendra, position sur le dernier projet de classement des Coulmes et des Grottes de Choranche.

Je te prie de croire, Monsieur le Président et cher collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et à mes remerciements anticipés pour ta réponse.

Jean Vicat  
Président de l'Association des Habitants des Coulmes

(1) Les grottes sont des milieux extrêmement fragiles. Il faut savoir conserver ce que la nature a mis des millénaires à produire. Une fréquentation excessive des grottes risquerait de mettre à mal leur préservation sans qu'on s'en rende compte immédiatement. Une très sérieuse étude scientifique faite par le Centre National de la Recherche Scientifique vient de recommander avec force de ne pas ouvrir au public la grotte de Lascaut et la grotte Chauvet et de ne pas modifier l'entrée de cette dernière.

Copie à :

- M. Michel Villard, Maire de Presles,
- M. Bernard Pérazio, Maire d'Auberives-en-Royans et Conseiller Général,
- M. Jacques Bourgeat, Maire de Beauvoir-en-Royans,
- M. Jean-Mary Berthoin, Maire de Châtelus,
- M. Henri-Jacques Sentis, Maire de Choranche,
- M. Jean-Claude Pottier, Maire d'Iseron,
- Mme Joëlle Stanzer, Maire de Rencurel,
- M. Francisque Dumas, Maire de St-André-en-Royans,
- M. Gilbert Morin, Maire de St-Just-de-Claix,
- M. André Romey, Maire de St-Pierre-de-Chérennes,
- M. Edmond Gelly, Maire de St-Romans.
- M. Antoine Molina Association des riverains des ruisseaux de Choranche.
- MM. Michel Eymard et André Rousset, Association des habitants des Coulmes

Documents joints :

- 1- La carte avec les différents périmètres proposés pour le classement,
- 2- L'article, relatif à l'Association des habitants des Coulmes, publié dans le Mémorial de l'Isère du 3 novembre 06.